



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chercheurs

Question écrite n° 64575

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la recherche sur les conclusions du rapport sénatorial intitulé « Mondialisation : réagir ou subir ? La France face à l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises. » Dans ce rapport, les sénateurs préconisent de donner aux chercheurs français expatriés la possibilité et l'envie de revenir travailler en France, et de développer la compétitivité et l'attractivité de notre appareil de recherche. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le départ à l'étranger, pour un séjour de recherche post-doctoral, d'un certain nombre de jeunes chercheurs formés en France est reconnu par la communauté scientifique comme une étape utile et importante dans le cursus de ces chercheurs. Il contribue à parfaire et à enrichir leurs connaissances initiales et constitue donc un atout supplémentaire pour leur insertion dans la vie professionnelle. L'organisation du retour en France des chercheurs partis à l'étranger, afin qu'ils puissent faire bénéficier les laboratoires français et plus largement la recherche française, de l'expérience et des nouvelles compétences acquises, fait partie des préoccupations du ministère de la recherche depuis plusieurs années. Pour favoriser les retours, toute une série d'initiatives ou de mesures spécifiques ont été prises depuis quelques années, à la fois pour améliorer l'échange d'informations entre organismes recruteurs français et chercheurs expatriés et pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs ; ouverture du portail internet Antarès, sur le site du ministère de l'éducation nationale, pour faciliter l'inscription à la qualification et la diffusion de la liste des emplois ouverts au concours dans le secteur public de la recherche ; action de l'association Bernard Grégory, spécialisée dans le placement des jeunes chercheurs ; réunion du forum France/USA, organisé annuellement par le poste à Washington, qui a permis en 1999 l'embauche par des entreprises françaises de 300 chercheurs expatriés ; action de l'ARISE qui rassemble les CV d'environ un millier d'ingénieurs docteurs français aux Etats-Unis ; sur les années 1998, 1999 et 2000, augmentation du nombre d'emplois offerts aux jeunes docteurs dans le secteur public, avec 1 500 nouveaux postes par an, principalement de maîtres de conférences ; depuis 1998, contingent annuel de 250 bourses post-doctorales offertes chaque année pour permettre l'accueil de chercheurs post-doctoraux dans les PME et PMI françaises, l'objectif étant de faire progresser l'insertion des docteurs dans l'industrie ; mise en place, en 1999, de loi sur l'innovation qui prévoit notamment la création d'incubateurs publics dans toutes les régions françaises. Une centaine de chercheurs ont créé leur entreprise en 2000. La création par le ministère du « Concours national de création d'entreprises de technologies innovantes » relève de la même préoccupation ; développement au sein du ministère, mais aussi des organismes de recherche, de programmes spécifiques destinés aux jeunes chercheurs, notamment afin de leur permettre de créer leur propre équipe de recherche (action concertée jeunes chercheurs du ministère, programmes ATIPE du CNRS, programme Avenir de l'INSERM). Il s'agit, grâce à des bourses particulières, de répondre au besoin d'autonomie accrue à laquelle aspirent beaucoup de chercheurs ayant travaillé dans d'autres pays, et donc de réduire l'un des freins au retour.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64575

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4215

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5676